



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**
DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION

N° Spécial

08 Février 2021

A

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DMI du 08 Février 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION	Page
	01.10.2020	Arrêté portant composition de la commission d'expulsion des étrangers.	3

**Arrêté DMI du 1er octobre 2020 portant composition de la commission
d'expulsion des étrangers**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L522-1 et L 522-2;

Vu l'ordonnance de Madame Catherine PAUTRAT, Présidente du Tribunal judiciaire de Nanterre répartissant les magistrats du siège dans les chambres et services du Tribunal judiciaire de Nanterre à compter du 31 août 2020 ;

Vu la correspondance du Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en date du 27 août 2020 communiquant les noms des magistrats titulaires et suppléants appelés à constituer la commission prévue à l'article L 522-1 et L 522-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion des ressortissants étrangers est composée ainsi qu'il suit :

Présidente titulaire: Madame Annie STEVENIN, magistrat à titre temporaire,
Présidente suppléante : Madame Aurélie GREZES, juge,

Membre titulaire : Monsieur Matthieu DANGLA, vice-président,
Membres suppléants : Madame MARCHANDIER et Madame DELEPIERRE, juges,

Membre titulaire : Madame Caroline GABEZ, Premier Conseiller,
Membre suppléant: Madame Céline GARNIER, Premier Conseiller ;

Article 2 : l'arrêté DII du 19-09-16 est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>